



CONTRAIT AUX VACANCES PAR EMPLOYEUR

Par **PIZZAIOLO21**, le **15/08/2011** à **09:55**

Bonjour a toutes et à tous, je me présente, je travail en temps que salarié au sein d'une pizzeria. Mon ancienneté est ressentie, seulement 8 mois. Le responsable gérant me force à prendre des vacances sans délais préalable et me ferme l'accès à mon poste de travail! Les raisons sont pas claires . Je suis l'accès retour après une semaine forcée(est ce une forme de mise a pieds?)quels sont les obligations et les droits de l'employeur? Je ne peux plus continuer ainsi car cette semaine de retour je me rend actuellement sur mon lieu de travail et n 'arrive pas a joindre ce dit responsable légal et ne peut accéder à mon point de travail! merci de vos opinions et reponses éclairées à ce sujet.

Ps: nouveau sur le site je compte etre actif et bien entendu partager mes connaissances si besoin est Merci et bonne journée.

Par **P.M.**, le **15/08/2011** à **10:06**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés mais il doit respecter un certain formalisme et en principe, il ne peut pas en modifier les dates moins d'un mois à l'avance...

Par **PIZZAIOLO21**, le **16/08/2011** à **06:58**

Bonjour,

Merci de votre réponse, je me rend à mon travail ce matin et n 'ai pas accès à mon poste de travail, dois je faire constater tout cela? quelle démarche me permettrait de n'encourir aucun risque et de me prrotéger d'un abandon de poste? merci de vos réponse Bonne journée à vous Cordialement.

Par **P.M.**, le **16/08/2011** à **09:10**

Bonjour,

Vous pourriez y aller accompagné de deux témoins n'appartenant pas à votre famille ou au moins, si vous n'avez pas obtenu un écrit, envoyer immédiatement une lettre recommandée

avec AR à l'employeur relatant les faits et lui indiquant que vous vous tenez à sa disposition à votre domicile...